

SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE
SUD OUEST

NOTICE SECURITE

Caserne Nansouty
223, rue de Bègles
CS 21152
33 068 BORDEAUX Cedex

SD INV / BMO BDX

OPERATION

MARTIGNAS (33) - Camp de Souge - Création bâtiment tertiaire et abri véhicules pour la 712[°]CT

1. REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code du travail.

2. EFFECTIF

- Effectif de 65 personnes
- Taux de féminisation : 15 % => 10 femmes.

3. RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES ET FAÇADES

- Structure : sans objet ;
- Planchers (plafonds compris) : sans objet ;
- Matériaux de façade : sans objet ;
- Couverture : sans objet.

4. RESISTANCE AU FEU DES CLOISONNEMENTS INTERIEURS

Local à risque : Local Astreinte (sommeil)

5. DEGAGEMENTS

Effectif à évacuer : 65 personnes → 2 dégagement de 2 UP (1.40m de largeur).

6. DESENFUMAGE

Désenfumage prévu dans les 3 cages d'escaliers.

- Aménée d'air basse naturelle sur commande manuelle : surface libre > SUE désenfumage ;
 - Extraction haute naturelle sur commande manuelle : SUE > 2% de la surface de la cellule
 - Pas de canton de désenfumage (moins de 1 600 m²) ;
- La commande pneumatique sera positionnée au niveau du RDC de chaque escalier.

7. INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE DE SECURITE

L'éclairage de sécurité sera réalisé par blocs autonomes :

Par un éclairage d'évacuation dans les circulations, les sorties sur l'extérieur et tous locaux à plus de 30m de la sortie.

Pas d'éclairage d'ambiance et anti-panique car locaux inférieur à 100 personnes.

8. MOYENS DE SECOURS

Moyens d'extinction prévus :

Il sera prévu :

- Des extincteurs portatifs 6 litres à eau pulvérisée à raison d'au moins 1 pour 200m² de plancher et répartis de telle sorte que la distance à parcourir pour atteindre un extincteur soit inférieure à 15m,
- Des extincteurs portatifs adaptés aux risques dans les locaux spécifiques : extincteurs CO2 pour les risques électriques à la charge du conseiller incendie du site.

Alarme, alerte, consigne :

- SSI de catégorie E avec équipement d'alarme de type 4 avec déclenchement manuel ;
- Avertisseurs sonores audible en tout point dans le bâtiment et avertisseurs lumineux dans les WC et douches ;
- Affichage des consignes de sécurité compris au titre du marché.

Défense extérieure contre l'incendie :

- Un hydrant est existant et conforme aux attendus de la RDDECI 33.

9. LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Local à risques particuliers → Local Astreinte : Sommeil

Conditions d'isolement des locaux présentant des risques particuliers :

Local Astreinte : Sommeil =>

- Parois et plancher : CF 1h ;
- Portes : CF 1/2h avec ferme porte.
- Mise en place de DAAF

10. CONSIGNES

Des consignes affichées en évidence indiqueront la conduite à tenir par les occupants en cas d'incendie. L'affichage des consignes est compris au titre du marché y compris panneaux d'évacuation et d'intervention.

11. PSH

Par dérogation et compte tenu du caractère opérationnel du projet et à la demande du bénéficiaire, il ne sera pas pris en compte la réglementation PSH au titre de cette opération (indiqué dans le NEMO N°2025/401).